

Fiche partenariat

Charte FPETT-CFSMA pour la Branche du Travail Temporaire Nouvelle- Aquitaine :

Accompagner l'insertion et les mobilités des volontaires ultra-marins

Juin 2026



Charte FPETT-CFSMA pour la Branche du Travail Temporaire Nouvelle-Aquitaine : « Accompagner l'insertion et les mobilités des volontaires ultra-marins »

Favoriser l'accès à l'emploi, à la qualification et aux opportunités du travail temporaire pour les volontaires du Service Militaire

Partenaires : Centre de Formation du Service Militaire Adapté (CFSMA) de Périgueux, FPETT

Intervention du FPETT : animation du partenariat, expertise emploi-intérim et appui aux parcours professionnels

Calendrier : Mai 2026 – décembre 2027

◆ Présentation du partenaire ou des partenaires

CFSMA de Périgueux : Centre de formation du Service Militaire Adapté accueillant des jeunes ultramarins en parcours de qualification et d'insertion professionnelle.

FPETT : Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire, acteur de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires.

◆ Contexte et objectifs

Le travail temporaire constitue un levier important d'accès à l'emploi pour les publics éloignés du marché du travail, notamment les jeunes peu qualifiés ou en mobilité professionnelle.

Dans un contexte de fortes transformations économiques et de besoins croissants en compétences, le partenariat entre le FPETT et le CFSMA vise à :

- Faire connaître les opportunités offertes par le travail temporaire
- Faciliter les liens avec les agences d'emploi
- Accompagner les projets de mobilité des volontaires ultramarins
- Sécuriser les parcours d'insertion et d'accès à la qualification
- Expérimenter des actions adaptées aux besoins du territoire et des publics accompagnés

◆ **Périmètre géographique**

Bassin d'emploi de Périgueux, avec une ouverture nationale via les réseaux d'agences de travail temporaire pour accompagner les mobilités vers d'autres régions.

◆ **Publics et acteurs concernés**

- Volontaires stagiaires du CFSMA
- Jeunes ultramarins en parcours d'insertion
- Agences de travail temporaire et acteurs de l'emploi du territoire

◆ **Modalités de mise en œuvre du projet**

Le partenariat repose sur une démarche expérimentale autour de plusieurs axes :

1. Information et sensibilisation

- Présentation du travail temporaire
- Interventions du FPETT et des acteurs de la branche auprès des volontaires

2. Mise en relation avec les agences d'emploi

- Identification d'agences partenaires sur le territoire
- Organisation de rencontres, forums et échanges avec les agences d'emploi

3. Appui aux parcours et à la mobilité

- Information sur les dispositifs de formation et d'accompagnement
- Soutien aux projets de mobilité géographique des volontaires ultramarins
- Mobilisation des réseaux nationaux du travail temporaire

4. Suivi et capitalisation

- Analyse des actions menées
- Ajustement des expérimentations et perspectives de développement

◆ Pilotage du partenariat

Le suivi est assuré conjointement par le FPETT et le CFSMA à travers des échanges réguliers et un bilan annuel.

Référents :

- Carine PETER, commandant du CFSMA
- Lydie Mares, chargée de développement et de partenariats au FPETT

◆ Quelle plus-value ?

- Un meilleur accès à l'emploi et à la qualification pour les jeunes ultramarins
- Une ouverture vers les opportunités du travail temporaire
- Un accompagnement renforcé des mobilités professionnelles et géographiques
- Une coopération innovante entre acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi
- Une expérimentation territoriale adaptable et reproductible